



Le coteau de Bellevue

Au bout de l'allée Basse de la Terrasse à Meudon, sur la droite une pente boisée semble rejoindre la Seine. Il s'agit d'un terrain de 3600 m², talus pentu des terrains occupés par TDF (Télé diffusion de France) pendant la seconde moitié du XX^e siècle. Le Conseil général des Hauts-de-Seine a signé un bail emphytéotique sur ce talus en septembre 1999 qui permet la préservation du boisement et garantit une continuité dans sa gestion et son aménagement. Réalisés par l'association Espaces, en concertation avec le Conseil général, l'entretien et l'aménagement du terrain sont mis en œuvre par une équipe d'agents d'environnement en espaces naturels, en insertion sociale et professionnelle. Les interventions font l'objet d'aménagements qui améliorent la qualité écologique et paysagère du site dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels sensibles.

Entretien du talus de Bellevue sur les hauteurs de Meudon par des méthodes de gestion différenciée :

- nettoyage : ramassage régulier des déchets et parfois des encombrants, entretien de l'allée bordant le site ;
 - sécurité par l'abattage des arbres morts dangereux ;
 - gestion écologique (taille douce, fauche tardive, respect des cycles biologiques lors des interventions, aucun produit chimique...) afin de pérenniser les milieux naturels présents ;
 - valorisation de la riche biodiversité locale du site tel que le maintien de certains arbres morts : les chandelles constituent un biotope très intéressant pour les oiseaux cavernicoles, les pics, les insectes xylophages...
 - installation des nichoirs à oiseaux ;
 - implantation des arbustes adaptés aux conditions locales ;
 - lutte contre les plantes invasives ;
 - réalisation d'aménagements : chemins, escaliers et réhabilitation de chemins existants ;
 - réalisation d'une mare qui permettra aux espèces des milieux humides de s'implanter sur ce site protégé et d'enrichir ainsi la biodiversité.
- Ces actions sont effectuées par Espaces et le Conseil général des Hauts-de-Seine, qui sont en relation avec les communes et la communauté d'agglomération Arc de Seine (*information détaillée sur le site du Conseil général des Hauts-de-Seine*).

Dans la même collection, vous pouvez commander le dépliant sur le talus des Milons à Saint-Cloud. Tous les documents édités par l'association et diffusés gratuitement sont disponibles au siège de l'association ou téléchargeables sur :

www.association-espaces.org

◀ CRÉATION D'UN ESCALIER PAR LES AGENTS D'ENVIRONNEMENT SUR LE TALUS

▶ DES SALARIÉS DU CHANTIER D'INSERTION DE L'ASSOCIATION ESPACES RESTAURENT LA BARRIÈRE DE CLÔTURE DU SITE DU TALUS DE BELLEVUE



Le schéma départemental des espaces naturels sensibles

Le site fait partie du Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine tel que défini dans le Schéma directeur du Val de Seine et le Schéma départemental des parcours buissonniers. **Les espaces naturels sensibles** sont des secteurs naturels vulnérables et menacés appartenant aux grandes entités caractéristiques du paysage de notre département.

Si le département des Hauts-de-Seine est un département très urbanisé, c'est également un département vert ; les espaces verts représentent environ 43% de la superficie du département. Plus d'un tiers de ces espaces verts sont considérés comme menacés ou comme ayant un grand intérêt écologique et sont classés espaces naturels sensibles par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels sensibles a été mise en place par le département afin de préserver la qualité des sites et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Dans ce cadre, un Schéma départemental des espaces naturels sensibles, auquel Espaces a contribué, a été réalisé en 2001 afin d'articuler cette politique et d'y consigner les grands projets tels que le Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine dans lequel s'inscrit le talus de Bellevue, à Meudon.

Une convention a été signée entre Espaces et le Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'entretien et la restauration de certains de ces espaces naturels sensibles en Val de Seine, dont l'objectif est de préserver la continuité paysagère des coteaux et des berges de la Seine et d'en faire un corridor écologique.



PANNEAU INSTALLÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE

Parcours des coteaux et des parcs

L'association Espaces participe à la mise en œuvre du Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine sur les communes de Saint-Cloud, Sèvres, Meudon, Clamart et Issy-les-Moulineaux

Espaces a proposé au Conseil général des Hauts-de-Seine la création d'un chantier d'insertion dédié à l'entretien et à la valorisation des cheminements et des sites de ce parcours.

Ce chantier a pour objectifs de valoriser ces sites, de préserver leurs qualités écologiques et paysagères et d'assurer un bon état de propreté.

Contacts utiles

Conseil général des Hauts-de-Seine
Environnement et cadre de vie

61 rue Salvador Allende
92751 Nanterre Cedex
Tél. 01 47 29 35 25
Fax 01 47 29 31 87
parcsjardins@cg92.fr
www.hauts-de-seine.net

Communauté d'agglomération Arc de Seine

2 rue de Paris
92196 Meudon cedex
Tél. 08 00 10 10 20
webmestre@agglo-arcdeSeine.fr
www.agglo-arcdeSeine.fr

Ville de Meudon

6 avenue Le Corbeiller
92190 Meudon
Tél. 01 41 14 80 00
accueil@mairie-meudon.fr
www.ville-meudon.fr

Musée d'art et d'histoire de Meudon

11 rue des Pierres
92190 Meudon
Tél. 01 46 23 87 13
Fax : 01 46 23 06 31



L'INSERTION PAR L'ÉCOLOGIE URBAINE EN VAL DE SEINE

www.association-espaces.org

Association Espaces
45 bis route des Gardes 92190 MEUDON
Tel. 01 55 64 13 40 Fax 01 55 64 13 49
espaces@association-espaces.org



L'INSERTION PAR L'ÉCOLOGIE URBAINE EN VAL DE SEINE

Meudon

Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine



Le talus de Bellevue

Un espace naturel sensible

Un belvédère entre Meudon et Sèvres



avec le soutien de la Ville de Meudon

Rue Basse de la Terrasse sous la Terrasse de Bellevue 1

C'est le vestige le plus visible du très beau château de Bellevue, construit entre 1748 et 1750 pour la Marquise de Pompadour. Jean Caille-teau en fut l'architecte. Bien nommé, le château dominait la Seine. Il avait un étage et un toit mansardé. Le parc était superbe avec des jardins dévalant la pente de la Terrasse jusqu'à la Seine et d'autres en haut, aménagés en bandes parallèles de part et d'autre d'un tapis vert (aujourd'hui l'avenue du 11 Novembre). La Marquise vendit le domaine à Louis XV en 1757. Les filles du roi l'acquiescèrent ensuite et agrandirent le parc, créant un jardin à l'anglaise. L'ensemble fut vendu aux enchères en 1796 et découpé en lotissements.



LA TERRASSE AU DÉBUT DU 20^e SIÈCLE Δ ET DE NOS JOURS ▽



VUE SUR PARIS DEPUIS LA TERRASSE

De la propriété Gallice aux logements sociaux 2

Les immeubles bordant l'allée Basse de la Terrasse sont des logements sociaux construits autour d'un beau parc situé en contrebas.

Après des décennies de conflits avec Renault, la famille Gallice lui a vendu la propriété. Renault y a construit des immeubles pour y loger les ouvriers de l'usine de Billancourt. Ils étaient alors gérés par l'Association pour le logement des travailleurs immigrés (Alti). Après la fermeture des chaînes de l'île Seguin, le site a été transformé en centre de formation de Renault. Les anciennes serres de la propriété fournissaient le fleurissement des sites de Renault sur l'ensemble de l'Île-de-France jusqu'à la fin des années 1990.

Au début des années 2000, le site a été vendu à la société HLM Les Trois vallées pour y créer la résidence Bellevue, rénovée par les architectes Frédéric Petit et Daniel Casse (2003). Les serres ont été détruites en 2002 pour laisser la place au parking situé en contrebas.

LA FAUNE ET LA FLORE DU TALUS DE BELLEVUE

D'un point de vue paysager, le talus de Bellevue se décompose en deux parties : la partie basse du talus s'inscrit dans un environnement urbain boisé par les jardins privés et les grands ensembles que constituent le parc de Brimboration et le bois des Tybilles ; la partie supérieure du talus constitue quant à elle une lisière herbacée bordée par des franges arbustives.

Le boisement

Le boisement qui occupe les trois quarts du talus est dominé par l'érable sycomore (*Acer Pseudoplatanus*) dont les feuilles lobées ressemblent à celle de son cousin l'érable du Canada (*Acer rubrum*). L'érable sycomore originaire d'Amérique du Nord colonise depuis plusieurs siècles les bois et forêts riches en nitrates de nos périphéries urbaines. On trouve également ponctuellement l'érable plane et le frêne.

Les troncs sont parfois colonisés par le lierre (*Hedera helix*) très intéressant d'un point de vue de la biodiversité. En effet, en fleurissant à l'automne, il est le dernier végétal à fournir du pollen et du nectar à de nombreux insectes comme les papillons, l'abeille du lierre... mais il est aussi le premier à produire des fruits au printemps (dès le mois de mars), très utiles pour les oiseaux. En fructifiant en hiver, il procure des baies et graines pour les oiseaux jusque tard dans la saison. Il fournit également un bon abri à la petite faune et ne nuit pas à l'arbre lorsque celui-ci est en bonne santé.

Le boisement accueille de nombreux oiseaux qui peuvent bénéficier de la structure des arbres. Parmi eux, il n'est pas rare d'observer la mésange bleue (*Parus caeruleus*) ou la mésange charbonnière (*Parus major*) que l'on peut entendre chanter dès le mois de janvier, mais aussi la sittelle torchepot qui niche certaines années.

Les fourrés arbustifs

La haie située dans la partie haute du talus est constituée d'arbustes se développant dans les haies du bocage. Il s'agit de l'aubépine (*Crataegus sp.*) et de l'églantier (*Rosa canina*) aux rameaux épineux, de la viorne (*Viburnum lantana*) et du cornouillier sanguin (*Cornus sanguinea*) (photo ci-contre) offrant leurs drupes aux oiseaux mais aussi le noisetier (*Corylus avellana*), le fusain (*Euonymus europaeus*) et l'érable champêtre (*Acer campestre*). C'est ce milieu que les petits oiseaux comme le troglodyte (*Troglodytes troglodytes*) et l'accenteur mouchet (*Prunella modularis*) choisissent pour nicher.



Parmi le fourré arbustif, quelques majestueux chênes (*Quercus robur*) et tilleuls (*Tilia cordata*) s'élèvent en bordure du chemin. Les vieux chênes sont particulièrement appréciés des insectes aux larves xylophages (qui mangent le bois). Le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a été observé sur le site ; la larve de ce coléoptère passe près de trois ans dans le bois en décomposition du chêne avant de devenir un insecte massif aux mandibules impressionnantes. On voit bien là l'importance de laisser du bois mort dans les bois et forêts.

La lisière herbacée

Près d'une trentaine d'espèces herbacées ont été recensées autour du cheminement et parmi les plantations arbustives. La végétation constitue une prairie de lisière du fait de la présence de graminées (plantes) telles que les dactyles (*Dactylis glomerata*), bromes (*Bromus sterilis*) et houlques (*Holcus lanatus*).

Associées à ces espèces, on retrouve deux plantes herbacées : le compagnon blanc (*Silene latifolia*), commun dans le Val de Seine et le compagnon rouge (*Silene dioica*) très rare dans le département et associé aux prairies sur sols acides.

Le quartier de Bellevue s'est organisé sur le domaine du Château ; les rues actuelles, quadrillées, correspondent aux anciennes allées du parc à la française et les rues sinueuses (rue du Hameau, rue des Sources) ont conservé le tracé des chemins ondulants du jardin anglais des filles de Louis XV.

On découvre dans le chemin des Lacets (chemin privé, accessible au public) les vestiges de la glacière du château de Bellevue : les arches en meulière, vasques de pierre et rangée de colonnes doriques sont toujours visibles.



LE CHEMIN DES LACETS À MEUDON FAIT PARTIE DU PARCOURS DES COTEAUX ET DES PARCS

Le mur de séparation entre le coteau de Bellevue à Meudon et le parc Brimboration à Sèvres 3

Le talus de Bellevue se situe sur le Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine. Il est au point de jonction entre Meudon par la rue Basse de la Terrasse et le parc de Brimboration à Sèvres. Cependant le parcours est interrompu par



MUR DE SÉPARATION ENTRE BELLEVUE ET SÈVRES

la présence d'un ancien mur d'enceinte. Ce mur, qui surplombe l'allée de la Terrasse, est un élément de l'ancien parc de Bellevue dont la largeur s'étirait sur tout le coteau.

Le projet de continuité de parcours est à l'étude depuis plusieurs années entre les communes de Meudon et de Sèvres et le Conseil général des Hauts-de-Seine. La solution encouragée par Espaces est de conserver le cheminement en crête du coteau, qui permet d'offrir aux promeneurs l'agrément d'une vue sur la vallée de la Seine et d'améliorer la dynamique naturelle du coteau et son rôle de corridor écologique. Ce projet devrait être réalisé en 2009-2010.



CHEMINEMENT ENTRETENU SUR LE TALUS

Le talus de Bellevue

